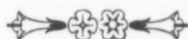


dans la province de Catalogne ; il eut pu y mener une vie toute de contemplation et d'austérités. Mais ses supérieurs ne crurent pas devoir le lui permettre.

Il y avait déjà six ans qu'il édifiait par son éclatante sainteté les Frères de Tanasa, quand ce même désir se représenta à son esprit, plus vif que jamais. Il en fit part à un religieux de haute vertu, qui, non content de l'approuver, voulut le partager lui aussi. Ils allèrent donc demander au Père Provincial l'autorisation de partir, ne fût-ce que pour un séjour de courte durée. Leur requête fut acceptée. Une fois à Sainte-Agnès, ces deux grandes âmes se trouvèrent dans leur élément : les extases, les ravissements leur étaient si habituels, que l'on finit autour d'eux par ne plus s'en étonner. Notre Bienheureux eût voulu voir tous ses frères goûter comme lui au bonheur que l'on trouve dans la stricte observance de la Règle, telle qu'elle se pratiquait à la naissance de l'Ordre ; ce souhait devait se changer en réalité, car il n'était autre qu'une inspiration du Ciel. Notre-Seigneur, avec qui il aimait à s'en entretenir, daigna lui en donner l'assurance : « Ne crains pas, lui dit-Il, quand l'heure sera venue, tu verras s'accomplir ton louable dessein. » Ces paroles le comblèrent de consolation, mais il ne put néanmoins se défendre d'une pénible perplexité sur les moyens de conduire à bonne fin un semblable projet. Lui, pauvre laïque sans lettres, comment pouvait-il espérer de ses supérieurs les pouvoirs nécessaires ? Il eut recours à la Très Sainte Vierge, qu'il supplia de bien vouloir le conseiller. Et Marie daigna l'encourager elle-même dans une apparition. Elle lui indiqua comment il devrait s'y prendre pour jeter dans l'Ordre les fondements d'une si importante réforme, et l'envoya demander au Père Provincial la permission de partir pour Rome, où devait s'élever son premier couvent de retraite : Frère Bonaventure n'avait plus à hésiter ; l'œuvre qu'il méditait était conforme à la volonté divine, et il ne pouvait souhaiter de garanties plus certaines. Restait à la mettre à exécution.

(A suivre.)

FR L.-M., O. F. M.



nous dis
s'appliqu

Il en e
quée aux
vous pouv
sans être c

QUES (1)
Chemin de

RÉPONS
comme ce
de péché,
de la Croi
mettez pas
confesser.

Cependa
prières et c

Mais si v
quelque rai
vous l'a im
cette raison
s'il faut vou

QUESTIO
a plusieurs
première Co
RÉPONSE

(1) Beringe